



## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES

### INTERVENANT

**Me Benjamin RENAUD**  
Avocat spécialiste  
en droit du travail

### MODALITÉ

**Date :**  
17 mai 2018

**Horaires :**  
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**  
Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**  
1 Jour (7 heures)

**Coût :**  
500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC / PREREQUIS

DRH ; RRH, Dirigeants,  
Managers

**Prérequis :** pratique des R.H.

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)  
  
131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex  
  
Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Se préparer à la mise en œuvre du **nouveau régime de protection des données personnelles** en vue de l'entrée en vigueur :

- du **règlement général sur la protection des données** (RGPD) le 25 mai prochain,
- et de la **loi sur la protection des données personnelles** dont l'objet est d'assurer la conformité de la législation interne à la nouvelle réglementation européenne.

Comprendre les **nouvelles obligations** issues du RGPD et de la loi sur la protection des données personnelles.

**Prévenir les risques** liés au traitement de données personnelles des salariés.

Déterminer les **actions à mener** afin de collecter, traiter, et stocker les données personnelles des salariés de manière sécurisée, tout au long de la relation contractuelle.

### PROGRAMME

#### Les principales nouvelles règles applicables en matière de protection des données personnelles

- **Le règlement général sur la protection des données (RGPD)**  
Champ d'application et principes directeurs  
Le DPO (*data protection officer*) : successeur du CIL (*correspondant informatique et libertés*) ?  
Le registre des activités de traitement  
Les analyses d'impact  
La gestion de la sous-traitance  
Les pouvoirs accrus de la CNIL : contrôle et sanctions
- **La loi sur la protection des données personnelles** : révision de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

#### Les enjeux pratiques en matière de RH de la protection des données personnelles

- **Au stade du recrutement**  
Etendue de la collecte des données  
Information des salariés
- **Le contrôle de l'activité des salariés**  
Vidéosurveillance  
Géolocalisation  
Enregistrements téléphoniques
- **Le cas du télétravail**
- **L'utilisation de la messagerie et des outils informatiques**
- **L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux**
- **Au moment du départ du salarié**



## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	<b>PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES</b>	
Durée	1 jour	
Date	17 Mai 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_ Signature et cachet de l'entreprise